



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2011 A 19h**

Réf : CM 2011/04

L'an deux mille onze, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Georges REBOUX, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Thérèse CROZILLARD, Sylvie DESSERTINE, Catherine POMPORT, Frédéric VOURIOT, Marc NOALLY, Maryline ROCHE, Annie PASCAL, Louis CHAPUIS et Marie-Claude ROCHETTE conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Sylvie DELOBELLE a donné procuration à Paul TRIOMPHE, Pascal BERNARD à Sylvie MATHIEU, Denise FAFOURNOUX à Mireille LEBON, Henri NIGAY à Marianne DARFEUILLE, Christophe GARDETTE à Georges REBOUX, Mady BONNEFOND à Annie PASCAL, Gilles BERNARD à Louis CHAPUIS et Marie-Thérèse GIROUD à Marie-Claude ROCHETTE.

Absent avec excuse : Benoît GARDET

Secrétaire de séance : Maryline ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Date de la convocation : le 18 avril 2011

Date d'affichage du procès-verbal : 3 mai 2011

Le procès-verbal de la séance du mardi 5 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

19h10, Catherine POMPORT arrive pour siéger au Conseil municipal.

### 1. Vie associative :

#### 1.1 Convention d'objectifs avec l'USF (rapporteur Sylvie MATHIEU) :

En vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et comme indiqué lors des Conseils municipaux des 31 janvier et 28 février 2011, la Commune de Feurs souhaite poursuivre la mise en place de conventions d'objectifs avec les associations qui obtiennent une subvention supérieure à 23 000.00 €. Ce document est destiné à valider la collaboration entre la commune et l'association dans son domaine d'intervention.

Sylvie MATHIEU demande aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs ainsi que tous les avenants y afférant entre la commune de Feurs et l'USF. Cette convention a fait l'objet d'une concertation entre les deux parties.

#### *Décision du Conseil municipal*

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

#### 1.2 Subvention exceptionnelle Roses de Noël (rapporteur Andrée MERCIER) :

L'Association « Les Roses de Noël » organise des sorties culturelles, champêtres, gastronomiques et de nombreuses autres activités. Le 23 juin 2011, cette association envisage de fêter son 30<sup>ème</sup> anniversaire qui occasionnera des dépenses supplémentaires. C'est pourquoi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Madame MERCIER demande au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 300.00 € à l'Association « Les Roses de Noël » sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative numéro 1.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Andrée MERCIER informe l'assemblée délibérante qu'elle va démissionner de son poste d'adjointe et qu'en conséquence ce soir elle participe à son dernier Conseil et elle en profite pour remercier les conseillers municipaux tant de la majorité que de l'opposition qui ont toujours voté à l'unanimité les délibérations liées à ses délégations.

Monsieur le Maire la remercie pour son travail mais lui explique qui lui rendra hommage au nom du Conseil municipal en fin de séance.

1.3 Demande de subventions pour la construction d'un équipement sportif (rapporteur Sylvie MATHIEU) :

A la demande des instituteurs, des professeurs d'EPS des collèges et des lycées, du club local de tennis et des stagiaires du centre d'hébergement, il est nécessaire de construire deux courts de tennis couverts afin :

- d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, collégiens, lycéens et sportifs foréziens notamment en pouvant pratiquer quelque soit le temps le tennis ou toutes autres activités sportives ;

- d'accroître les créneaux horaires d'accès à la pratique du sport scolaire car deux groupes supplémentaires par heure pourront pratiquer du sport dans un local couvert ;

Ce nouveau local comprendra deux courts de tennis et des sanitaires, un local de rangement. Le Conseil municipal est informé qu'une première estimation prévisionnelle a été réalisée et indique un montant d'environ 747 230.00 € HT.

Madame MATHIEU demande d'abord d'approuver ces travaux en faveur des scolaires et sportifs de notre commune et ensuite de mandater Monsieur le Maire pour solliciter des subventions auprès du Conseil général de la Loire, de la Région Rhône-Alpes, de la Fédération Française de Tennis, du CNDS ou de tout autre organisme pouvant subventionner ce type d'équipement.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment devrait être conçu avec le souci du développement durable notamment au niveau du chauffage.

Catherine POMPORT demande où sera construit cet équipement sportif.

Monsieur le Maire lui répond que ces courts de tennis couverts verront le jour derrière le gymnase numéro 2 sur le terre-plein en herbe en face du mur d'escalade.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2. Affaires scolaires :

2.1 Subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire pour les CM2 du Huit Mai (rapporteur Sylvie MATHIEU) :

L'école élémentaire du Huit Mai et plus particulièrement sa classe de CM2 part trois jours en voyage scolaire à St-ANTHEME. Cette classe transplantée prendra la forme d'un raid VTT qui a fait l'objet d'un travail de préparation de plusieurs mois entre l'enseignant, les enfants et les parents. En conséquence, Madame MATHIEU propose à l'Assemblée délibérante l'attribution d'une subvention de 500.00 € au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle de l'école du Huit Mai sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative numéro 1.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 28	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3. Finances :

Pour introduire les questions budgétaires qui seront débattues ce soir, Monsieur le Maire veut insister sur deux points :

- 0 % d'augmentation d'impôt en 2011 pour les foréziens conformément aux engagements pris par sa majorité municipale en décembre dernier et cette ligne conductrice restera un objectif jusqu'à la fin de ce mandat ;
- Une capacité d'autofinancement qui croît de 88 % depuis 2007 qui traduit un travail sérieux des adjoints et des services municipaux. Au sein de la commune les finances sont gérées comme dans une entreprise ce qui permet au terme de la procédure budgétaire de poursuivre des investissements au service des foréziens.

### 3.1 Annexe budgétaire sur l'état de la dette (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

Vu la circulaire du 06 août 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales à leurs établissements publics et les arrêtés interministériels en date du 16 décembre 2010 qui ont rajoutés aux maquettes budgétaires une nouvelle annexe relative à l'état de la dette et vu le vote des budgets primitifs 2011 du budget principal et des budgets annexes en date du 20 décembre 2010 et l'absence de cette annexe budgétaire, Monsieur TRIOMPHE propose au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle annexe concernant l'état de la dette du budget primitif principal et des budgets primitifs annexes eau, assainissement et centre d'hébergement, qui présente la répartition de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la « charte de bonne conduite » dite « Gissler », modèle qui a été approuvé le 07 décembre 2009 par les représentants des établissements bancaires et des collectivités territoriales.

Paul TRIOMPHE précise que ces annexes démontrent que la commune n'a pas souscrit d'emprunt dit « toxique ». En conséquence, ces annexes font ressortir que l'encours de la dette du budget primitif principal et des budgets primitifs annexes ne fait pas apparaître de risque pour la commune.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver ces annexes relatives à l'état de la dette selon la charte de bonne conduite du budget primitif principal et des budgets primitifs annexes.

#### *Décision du Conseil municipal pour budget principal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

#### *Décision du Conseil municipal pour le budget annexe de l'eau*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

#### *Décision du Conseil municipal pour le budget annexe de l'assainissement*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

#### *Décision du Conseil municipal pour le budget annexe du centre d'hébergement*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

Monsieur le Maire précise que les emprunts concernés ont été pris sous les mandats de Messieurs DELORME et GARDET.

### 3.2 Comptes administratifs et comptes de gestion 2010 (rapporteurs Jean-Pierre TAITE et Paul TRIOMPHE) :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui est interdit de voter son propre compte administratif ; en conséquence il demande à l'Assemblée de désigner comme « président spécial » Monsieur Paul TRIOMPHE pour toutes les délibérations qui concerneront les comptes administratifs 2010 de la commune.

En préambule, Monsieur TRIOMPHE informe les conseillers municipaux qu'il va présenter l'évolution de la capacité d'autofinancement depuis 2007, les comptes administratifs 2010, les intégrations de résultats 2010 et les premières décisions modificatives 2011 par le biais d'un Powerpoint préparé par le service des finances (voir en annexe). Monsieur TRIOMPHE insiste également pour dire que ces résultats financiers sont la concrétisation d'un bon travail d'équipe entre les élus et les chefs de services qui intègrent de mieux en mieux la procédure budgétaire et ses enjeux. Paul TRIOMPHE se réjouit également que près de 90 % des investissements votés au BP 2010 ont été réalisés au CA 2010 ce qui est un excellent pourcentage par rapport à d'autres collectivités territoriales.

Concernant le CA 2010 du centre d'hébergement, Monsieur le Maire précise que cet excédent en section de fonctionnement de 31 288,96 € est le résultat d'un jeu d'écriture comptable (reprise d'un excédent d'investissement depuis 2009) mais qu'en réalité on est plus en présence d'un déficit autour de 80 000,00 €. De plus, le SDIS de la Loire suite à la dernière commission de sécurité exige la présence 24h sur 24 d'un

agent municipal ce qui devrait aboutir en théorie par l'embauche au minimum de deux à trois personnes. Cela se traduirait par un déficit beaucoup plus élevé pour un établissement ne servant essentiellement qu'à des structures non forésiennes. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réflexion est en cours sur le devenir du centre d'hébergement afin de le tourner peut-être plus vers les associations locales.

Madame ROCHETTE demande s'il y a plus de personnes qui utilisent le service de la navette municipale.

Monsieur TRIOMPHE lui répond qu'au vu des recettes du budget transport urbain on peut penser que oui.

Monsieur le Maire précise que d'après des discussions avec des personnes âgées utilisatrices de ce service, il semblerait que les recettes augmentent mais qu'il n'y a pas eu beaucoup plus de nouveaux usagers suite à la politique tarifaire mise en place en 2009 (1 ticket valable pour la journée) mais qu'en revanche devant ce faible prix les habitués utilisent plus souvent la navette.

Après présentation des comptes administratifs 2010 et avant de passer aux votes de ces comptes, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

### 3.2.1 Compte administratif 2010 du budget principal :

Vu le budget primitif voté le 21 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 concernant la décision modificative n° 1

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 2,

Le compte administratif 2010 du budget principal présente un résultat de fonctionnement de 2 672 081.54 € et un excédent d'investissement de 17 798.87 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	8 903 299.56	11 575 381.10	2 672 081.54
	Résultat reporté	0.00	153 299.79	153 299.79
	Total cumulé	8 903 299.56	11 728 680.89	2 825 381.33
Investissement	Total 2010	4 705 009.44	4 722 808.31	17 798.87
	Résultat reporté	0.00	1 095 182	1 095 182.00
	Total cumulé	4 705 009.44	5 817 990.31	1 112 980.87
	Report	1 180 580.00	110 179.00	
Total				3 938 362.20

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget principal tel que décrit ci-dessus.

#### Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

### 3.2.2 Compte administratif 2010 du budget annexe du service des eaux :

Vu le budget primitif voté le 21 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 concernant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 2

Le compte administratif 2010 du budget annexe du service des eaux présente un résultat excédentaire en fonctionnement de 318 733.71 € et en investissement de 685 055.78 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	654 913.89	957 711.40	302 797.51
	Résultat reporté	0.00	15 936.20	15 936.20
	Total cumulé	654 913.89	973 647.60	318 733.71
Investissement	Total 2010	280 450.34	444 582.82	164 132.48
	Résultat reporté	0.00	520 923.30	520 923.30
	Total cumulé	280 450.34	965 506.12	685 055.78
Report d'investissement		82 914.00	0.00	
				1 003 789.49

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe du service des eaux tel que décrit ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.2.3 Compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement :

Vu le budget primitif voté le 21 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 concernant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 2,

Le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement présente un excédent en fonctionnement de 234 758.19 € et en investissement de 610 832.22 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	626 923.29	844 444.62	217 521.33
	Résultat reporté	0.00	17 236.86	17 236.86
	Total cumulé	626 923.29	861 681.48	234 758.19
Investissement	Total 2010	744 627.60	564 360.66	-180 266.94
	Résultat reporté	0.00	791 099.16	791 099.16
	Total cumulé	744 627.60	1 355 459.82	610 832.22
	Report	365 444.00	53 430.00	
Total				845 590.41

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement tel que décrit ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.2.4 Compte administratif 2010 du budget annexe du transport urbain :

Vu le budget primitif voté le 21 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 1,

Le compte administratif 2010 du budget annexe du transport urbain présente un léger déficit en prenant en compte la subvention d'équilibre.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	105 654.52	105 572.94	-81.58
	Résultat reporté	52.79	0.00	- 52.79
	Total cumulé	105 707.31	105 572.94	- 134.37
Investissement	Total 2010	0.00	0.00	0.00
	Résultat reporté	0.00	9.15	9.15
	Total cumulé	0.00	0.00	9.15
	Report	0,00	0,00	
Total				- 125.22

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe du transport urbain tel que décrit ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.2.5 Compte administratif 2010 du budget annexe du lotissement du Faubourg Saint Antoine :

Vu le budget primitif voté le 21 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 1,

Le compte administratif 2010 du budget du lotissement du Faubourg Saint Antoine présente un résultat déficitaire en raison des travaux réalisés par la commune et non pris en charge par le promoteur.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	239 092.84	239 092.84	0.00
	Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
	Total cumulé	239 092.84	239 092.84	0.00
Investissement	Total 2010	140 388.10	108 660.20	-31 727.90
	Résultat reporté	0.00	9 955.46	9 955.46
	Total cumulé	140 388.10	118 615.66	- 21 772.44
	Report	0,00	0,00	
Total				- 21 772.44

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe du lotissement du Faubourg Saint Antoine tel que décrit ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.2.6 Compte administratif 2010 du budget annexe du centre d'hébergement :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 portant sur l'intégration des résultats du compte administratif 2009,

Vu la délibération du 06 avril 2010 concernant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 20 décembre 2010 concernant la décision modificative n° 2,

Vu la correction des résultats apportés par le trésor public concernant la régularisation des ICNE 2007, Le compte administratif 2010 du budget annexe du centre d'hébergement présente un résultat de fonctionnement de 31 288.96 € après la correction apportée concernant les ICNE 2007 et un excédent d'investissement de 42 635.21 €.

Section		Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	Total 2010	164 901.67	111 642.86	-53 258.81
	Résultat reporté	0.00	84 425.73	84 425.73
	Correction ICNE 2007	0.00	122.04	122.04
	Total cumulé	164 901.67	196 190.63	31 288.96
Investissement	Total 2010	6 665.22	29 052.64	22 387.42
	Résultat reporté	0.00	20 247.79	20 247.79
	Total cumulé	6 665.22	49 300.43	42 635.21
	Report	33 400.00	11 520.00	
Total				73 924.17

Monsieur TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe du centre d'hébergement tel que décrit ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

Après que les conseillers municipaux aient voté les comptes administratifs 2010, Monsieur le Maire regagne la salle du Conseil municipal.

3.2.7 Comptes de gestion 2010 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes relatifs à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur en poste sur la commune et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2010.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3 Intégration des résultats 2010 et premières décisions modificatives pour l'exercice 2011 pour l'ensemble des budgets municipaux (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

3.3.1 Intégration des résultats 2010 du budget principal et décision modificative n°1 du budget principal :

3.3.1.1 Intégration des résultats 2010 pour le budget principal :

Après avoir voté le compte administratif 2010 du budget principal de la commune qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2010, soit :

Section	Montant
Investissement	1 112 980.87
Fonctionnement	2 825 381.33
Total	3 938 362.20

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (1 070 401 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 2 700 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget principal de la commune telle que détaillée ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3.1.2 Décision modificative n°1 du budget principal :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération de ce jour concernant le vote du compte administratif 2010,

Vu l'affectation de ce jour concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2010,

Considérant les aménagements budgétaires à réaliser, Monsieur TRIOMPHE présente la décision modificative n° 1 du budget principal ayant pour objet :

1. En Investissement :

- Au chapitre 020, 250 000 € de provisions en dépenses imprévues,
- Au chapitre 20, 406 667 € en report de crédits concernant essentiellement des travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux, et 127 942 € pour l'achat de licences progicielles, et pour des travaux supplémentaires d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux,
- Au chapitre 21, 161 052 € en report de crédits pour la fin des travaux engagés en 2010 et 87 900 € en DM pour essentiellement des travaux d'aménagement ou de mises aux normes des bâtiments,
- Au chapitre 23, 605 861 € en report de crédits essentiellement pour des travaux de voirie pour les travaux liés à la requalification urbaine du quartier de la Boissonnette et 832 940 € en DM pour des crédits supplémentaires pour les travaux de voirie, pour les travaux de la maison de la commune et en provision pour les travaux du barrage,
- Au chapitre 001, la reprise de l'excédent d'investissement 2010, 1 112 980 €,
- Au chapitre 021, la diminution du virement de la section de fonctionnement de 385 300 €,
- Au chapitre 024, inscription de 150 550 € concernant des cessions,
- Au chapitre 10, inscription de 46 380 € concernant le FCTVA,
- L'affectation en réserve au 1068 de 2 700 000 €,
- Au chapitre 13, 110 179 € en report de crédits pour des travaux d'investissement 2010 et 629 510 € pour des nouvelles subventions dont 614 301 € de fonds de concours,
- Au chapitre 16, la diminution de l'emprunt inscrit au BP pour un montant de 1 950 750 €,
- Au chapitre 042, l'inscription de 65 813 € pour la régularisation des amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Report	D.M. 1		Chapitre	Report	D.M. 1	
		Réel	Ordre			Réel	Ordre
020 - dépenses imprévues	0	250 000	0	001 - excédent antérieur	0	1 112 980	0
20 - Immobilisations	409 667	127 942	0	021- Virement de la section de fonct.	0	0	-385 300

incorporelles								
21 - Immobilisations corporelles	165 052	87 900	0	024 - cessions	0	150 550	0	
23 - Immobilisations en cours	605 861	832 940	0	10 - dotations fonds divers	0	46 380	0	
			0	1068 - affectation en réserve	0	2 700 000	0	
			0	13 - subvention d'investissement	110 179	629 510	0	
			0	16 - emprunts et dettes assimilées	0	-1 950 750	0	
				042 - opérations d'ordre entre section	0	0	65 813	
TOTAL	1 180 580	1 298 782	0	TOTAL	110 179	2 688 670	-319 487	
	2 479 362				2 479 362			

2. En fonctionnement :

- Au chapitre 023, diminution du virement à la section d'investissement de 385 300 €,
- Au chapitre 011, 91 800 € pour les vêtements de travail,
- Au chapitre 65, 10 026 € pour les nouvelles subventions de fonctionnement votées depuis le budget primitif,
- Au chapitre 67, 253 € pour des intérêts moratoires,
- Au chapitre 042, 65 813 € pour la régularisation des amortissements,
- Au chapitre 002, inscription du solde de l'excédent de fonctionnement 2010, 125 381 €,
- Au chapitre 70, inscription de 5 734 € concernant des remboursements de sinistres,
- Au chapitre 73, diminution de 424 617 € en prenant en compte la diminution de 20 % de la fiscalité, et la régularisation des allocations de compensation de TP,
- Au chapitre 74, inscription de 76 174 € concernant des dotations de l'état plus importantes que les prévisions budgétaires (DGF, DSR, compensation).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	D.M. 1		Chapitre	D.M. 1	
	Réel	Ordre		Réel	Ordre
022 - dépenses imprévues	0	0	002 - excédent antérieur	125 381	0
023 - Virement à la section d'invest.	0	-385 300	70 - produits des services	5 734	0
011 - Charges à caractère général	91 880	0	73 - Impôts et taxes	-424 617	0
65 - Autres charges de gestion courante	10 026	0	74 - Dotations et participations	76 174	0
67 - charges financières	253	0			
042 - opérations d'ordre entre section	0	65 813			
TOTAL	102 159	-319 487	TOTAL	-217 328	0

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3.2 Intégration des résultats 2010 du budget annexe de l'eau et décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau :

3.3.2.1 Intégration des résultats 2010 pour le budget annexe de l'eau :



Après avoir voté le compte administratif 2010 du budget annexe de l'eau qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2010, soit :

Section	Montant
Investissement	685 055.78
Fonctionnement	318 733.71
Total	1 003 789.49

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (82 914 €) et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 300 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget annexe de l'eau telle que détaillée ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3.2.2 Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération de ce jour concernant le vote du compte administratif 2010,

Vu l'affectation de ce jour concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2010,

Considérant les aménagements budgétaires à réaliser, Monsieur TRIOMPHE présente la décision modificative n° 1 du budget eau ayant pour objet :

1. En Investissement :

- Au chapitre 26, 414 € en complément pour la régularisation du remboursement de capital,
- Au chapitre 21, 38 706 € en report pour le renouvellement des branchements en plomb et l'achat des compteurs et 34 000 € en DM pour la pose des débitmètres pour la sectorisation,
- Au chapitre 23, 44 208 € pour la réhabilitation de la station et 770 390 € en DM dont 200 000 € pour la réhabilitation de la station et 570 390 € pour les travaux de réfection de réseaux (essentiellement en provision),
- Au chapitre 001, la reprise de l'excédent d'investissement 2010, 685 055 €,
- Au chapitre 023, la diminution du virement de la section de fonctionnement de 14 467 €,
- L'affectation en réserve au 1068 de 300 000 €,
- Au chapitre 16, la diminution de l'emprunt inscrit au BP de 82 870 €,

Section d'investissement							
Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
16 - emprunts et dettes	0	414		001 - excédent antérieur	0	685 055	0
21 - immobilisations corporelles	38 706	34 000	0	023 - virement de la section de fonctionnement	0	0	-14 467
23 - immobilisations incorporelles	44 208	770 390	0	1068 - affectation en réserve	0	300 000	0
				16 - emprunts et dettes	0	-82 870	0
Total Dépenses	82 914	804 804	0	Total Recettes	0	902 185	-14 467
		887 718				8878	

2. En fonctionnement :

- Au chapitre 022, inscription de 10 000 € en provision,
- Au chapitre 021, diminution du virement à la section d'investissement de 14 467 €,
- Au chapitre 011, 1 200 € pour les vêtements de travail,
- Au chapitre 67, 2 000 € pour les annulations de factures d'eau de l'année dernière,
- Au chapitre 014, 20 000 € pour le reversement à l'agence de l'eau d'un complément des années précédentes de la redevance pollution,
- Au chapitre 002, inscription du solde de l'excédent de fonctionnement 2010, 18 733 €

Section de fonctionnement
---------------------------

Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	10 000	0	002 - excédent antérieur	18 733	0
021 - virement à la section d'investissement	0	-14 467			
011- charges à caractère général	1 200	0			
67 - charges exceptionnelles	2 000	0			
014 - atténuation de produits	20 000	0			
Total Dépenses	33 200	-14 467	Total Recettes	18 733	0
	18 733			18 733	

Monsieur TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal pour approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau telle que décrite ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3.3 Intégration des résultats 2010 du budget annexe de l'assainissement et décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement :

3.3.3.1 Intégration des résultats 2010 pour le budget annexe de l'assainissement :

Après avoir voté le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement qui concorde avec le compte de gestion, Monsieur TRIOMPHE présente les résultats de clôture 2010, soit :

Section	Montant
Investissement	610 832.22
Fonctionnement	234 758.19
Total	845 590.41

En conséquence, en prenant en compte le solde des reports de crédits (312 014 €), et les nouveaux programmes d'investissement, il est proposé d'affecter en réserve 220 000 € de l'excédent de fonctionnement.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver l'intégration des résultats du budget annexe de l'assainissement telle que détaillée ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.3.3.2 Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement :

Vu le budget primitif voté le 20 décembre 2010,

Vu la délibération de ce jour concernant le vote du compte administratif 2010,

Vu l'affectation de ce jour concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2010,

Considérant les aménagements budgétaires à réaliser, Monsieur TRIOMPHE présente la décision modificative n° 1 du budget assainissement ayant pour objet :

1. En Investissement :

- Au chapitre 20, 76 006 € en report pour les frais d'étude du schéma directeur,
- Au chapitre 21, 367 € en complément pour la réalisation du chemin d'accès de la station,
- Au chapitre 23, 289 438 € en report concernant les travaux de toiture de l'aire de stockage des boues route de VALEILLE et pour les travaux de la centrifugeuse, et 513 453 € en DM de provision pour les travaux à venir dans le cadre du schéma directeur,
- Au chapitre 001, la reprise de l'excédent d'investissement 2010, 610 832 €,
- Au chapitre 021, la diminution du virement de la section de fonctionnement de 11 067 €,
- Au chapitre 10, 6 069 € pour la régularisation du FCTVA,
- L'affectation en réserve au 1068 de 220 000 €,
- Au chapitre 13, 53 430 € en report de crédit concernant une subvention de l'agence de l'eau,

Section d'investissement
--------------------------

Chapitre	report	DM 1		Chapitre	report	DM 1	
		réel	ordre			réel	ordre
20 - immobilisations incorporelles	76 006	0	0	001 - excédent antérieur	0	610 832	0
21 - immobilisations corporelles	0	367	0	021 - virement de la section de fonct.	0	0	-11 067
23 - immobilisations incorporelles	289 438	513 453	0	10 - dotations et réserves	0	6 069	0
				1068 - affectation en réserve	0	220 000	0
				13 - subvention d'investissement	53 430	0	0
Total Dépenses	365	513	0	Total Recettes	53	836	-11 067
	444	820			430	901	
879 264				879 264			

2. En fonctionnement :

- Au chapitre 022, inscription de 10 000 €,
- 023, diminution du virement à la section d'investissement de 11 067 €,
- Au chapitre 011, 5 825 € en plus lié à des frais de formation professionnelle des agents du service,
- Au chapitre 67, 10 000 € concernant des annulations de factures d'assainissement de l'année dernière,
- Au chapitre 002, inscription du solde de l'excédent de fonctionnement 2009, 14 758 €

Section de fonctionnement					
Chapitre	DM 1		Chapitre	DM 1	
	réel	ordre		réel	ordre
022 - dépenses imprévues	10 000	0	002 - excédent antérieur	14 758	0
023 - virement à la section d'invest.	0	-11 067			
011 - charges à caractère général	5 825	0			
67 - charges exceptionnelles	10 000	0			
Total Dépenses	25 825	-11 067	Total Recettes	14 758	0
	14 758			14 758	

Monsieur TRIOMPHE sollicite le Conseil municipal pour approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement telle que décrite ci-dessus.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.4 Vote des taux d'imposition 2011 (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Vu le vote du budget 2010 en date du 21 décembre 2009 et la délibération du 6 avril 2010 approuvant des taux constants,

VU la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2009 décidant d'opter pour le régime de la taxe professionnelle unique et pour la fiscalité mixte,

VU le pacte financier et fiscal validé par la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ le 28 mars 2011 et par le Conseil municipal le 5 avril 2011,

CONSIDERANT la délibération de la Communauté de Communes de FEURS en FOREZ du 13 avril 2011, par laquelle elle augmente ses taux d'imposition de 20 %, la commune devant les baisser de 20 % pour que l'opération soit neutre pour le contribuable,

CONSIDERANT que la communauté de communes va compenser à la commune de FEURS par le biais de fonds de concours à hauteur de 614 301 € (correspondant à 20% du produit fiscal 2011),

CONSIDERANT qu'il n'y a pas de besoin fiscal supplémentaire pour l'année 2011 pour la commune de FEURS,

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Percepteur a constaté lors de la réunion de présentation du pacte fiscal et financier qui a eu lieu en mars dernier que la communauté de communes de FEURS en FOREZ depuis son passage en TPU était en avance par rapport à de nombreuses autres EPCI.

Il est proposé d'appliquer une baisse de la fiscalité en 2011 de 20 % sur les taux des 3 taxes ménage de la façon suivante :

désignation	bases	% évol. des bases	Taux 2010	produits à taux constant	Taux 2011	produits 2011
Taxe d'Habitation	10 004 000	103,37%	11,65%	1 165 466	9,32%	932 373
Taxe Foncière	11 277 000	106,56%	16,30%	1 838 151	13,04%	1 470 521
Taxe Foncière Non Bâti	141 200	98,19%	48,08%	67 889	38,46%	54 311
Total	21 422 200	104,99%		3 071 506		2 457 205

Soit pour l'année 2011 :

- Produit fiscal : 2 457 205 €
- Fonds de concours CCFF : 614 301 €
- Produit Total : 3 071 506 €

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
-----------	------------	----------------

3.5 Demande de subvention pour la vidéo protection (rapporteur Jean-Pierre TAITE) :

Afin de lutter contre la petite délinquance, les actes d'incivilités et de protéger au mieux les biens et les personnes, la commune souhaite compléter son système de vidéosurveillance sur notre ville par cinq caméras situées aux abords du lycée, de la maison de la commune, du mini-golf, de la future crèche intercommunale et de la Croix de Mission.

A ce jour, le dossier de demande d'autorisation est en cours de traitement par les services de l'Etat et nos services municipaux.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les images des caméras seront toujours à la disposition des forces de l'ordre afin de les aider dans leurs missions quotidiennes. Enfin, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'accès aux images des caméras sera réglementé et limité.

L'installation de cinq caméras a été confiée à l'entreprise AUTOMATIC ALARM (qui avait mis en place les premières caméras en 2010) pour un montant de 45 609.59 € HT. Ces travaux seront accompagnés d'installation électrique de la part du SIEL pour un montant estimatif 20 912.00 € HT (voir la délibération du 5 avril 2011).

En conséquence, il est demandé d'une part au Conseil municipal d'approuver la mise en place de ces cinq nouvelles caméras de vidéosurveillance sur FEURS et d'autre part de solliciter l'ACSE dans le cadre du FIPD pour une subvention à hauteur de 47 710.00 €.

Madame ROCHETTE indique que dans un article de « Science et Vie » l'efficacité préventive de la vidéosurveillance est bien mince et son aide à l'élucidation est marginale, moins de 2%. Des articles du journal « le monde » le confirment et un communiqué de presse du Modem s'exprime sur la vidéosurveillance à Feurs.

Monsieur le Maire souligne que depuis l'instauration de ces caméras depuis le début de l'année 2011 il y a eu 52 % de baisse pour les atteintes aux biens d'après les statistiques de la Gendarmerie Nationale.

Madame ROCHETTE précise que la baisse est constatée sur l'ensemble du département de la Loire.

Madame PASCAL précise qu'elle n'est pas hostile à la vidéosurveillance mais que c'est l'excès qui lui pose questions et elle se demande si les subventions touchées sur l'investissement des caméras ne pourraient pas être utilisées à la mise en place d'autres actions. Elle dit que si la vidéosurveillance n'a pas de prix comme l'indique le Maire, elle a un coût.

Monsieur le Maire précise que lors du dernier CLSPD du 11 avril dernier, il a été démontré que de nombreuses autres actions avaient lieu sur le territoire de FEURS concernant la prévention de la délinquance. Monsieur le Maire pense que chaque citoyen se fait son idée de la vidéosurveillance et qu'il respecte la vision d'Annie PASCAL.

Marie-Claude ROCHETTE demande pourquoi une caméra supplémentaire à la Croix de Mission.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle caméra demandée par les forces de l'ordre sera fixe pour prendre les plaques d'immatriculation des véhicules passant sur ce carrefour.

Madame ROCHETTE demande pourquoi il n'y a pas d'électrification de prévue pour cette caméra.

Monsieur TRIOMPHE lui indique que cet équipement utilisera l'alimentation électrique de la caméra déjà présente à la Croix de Mission.

*Décision du Conseil municipal*

POUR : 22	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

4. Questions diverses :

- Redevance aux communes au titre des enjeux 2010 : Monsieur le Maire indique que la fédération nationale des courses française a indiqué par courrier du 7 avril 2011 que le montant de la redevance pour 2010 s'élève à 80 774.00 € soit pratiquement le montant de la subvention versée à la société hippique dans le cadre de la construction de la salle EQUIFORUM ;
- La Fête des fleurs organisée par le CMJ aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> mai toute la journée. Monsieur le Maire insiste sur le fait que le même jour il y a également la remise des prix du concours de fleurissement sur laquelle Sylvie DESSERTINE a fait un gros travail.

5. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

Fi – 003	17/03/2011	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 €</li> <li>- vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 €</li> <li>- excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 €</li> <li>- emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 €</li> <li>- vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 €</li> <li>- vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 08 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 €</li> <li>- vente d'un appartement au forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 €</li> <li>- legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000 €</li> <li>- vente d'une propriété rue Parmentier selon l'acte de vente du 31 octobre 2008 et la délibération du 04 juillet 2007 d'un montant de 386 135.37 €</li> <li>- vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à M. Barri par acte notarié du 5 mars 2010 et la délibération du 26 octobre 2009 d'un montant de 52 351.60 €</li> </ul>
----------	------------	--

		<p>- vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à Mme Billotet et M. Poncet par acte notarié du 10 mars 2011 et de la délibération du 28 février 2011 pour un montant de 45 050.00 € soit un montant total de 2 811 366.17 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 811 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 28 mars 2011 au taux de 0.56 %</p>
MPPA – 020	29/03/2011	Signature d'un marché de travaux d'entretien et de réparation de la piste d'athlétisme à AQUA-CLEAN de Nançay pour un montant de 16 145 € HT
MPPA – 021	05/04/2011	L'avenant n°2 du lot n°2 « maçonnerie » du marché de travaux « bâtiment périscolaire » à la société Archimbaud Construction de Boën est entériné pour un montant de 1 925 € HT portant ainsi le montant global du marché à 47 050.36 € HT
MPPA – 022	06/04/2011	L'avenant n°1 du lot n°6 « Reprofilage de rues à la demande du maître d'ouvrage » du marché de travaux de réfection et d'aménagement de rues, travaux d'AEP 2011 à la société EIFFAGE d'Andrézieux Bouthéon a pour objet de modifier les prestations prévues au contrat initial, sans en changer le montant.
Fi – 004	08/04/2011	Signature d'un contrat pour l'entretien de matériel frigorifique de la Maison de la Commune et de la cantine à la société MAG PRO de Savigneux pour un montant annuel de 439 € HT pour une durée maximale de 4 ans
Fi – 005	15/04/2011	Signature d'un marché pour la fourniture de matériel informatique à la société DELL SA de Montpellier pour un montant de 14 579 € HT
Fi - 006	20/04/2011	<p>Placement de fonds provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 €</li> <li>- vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 €</li> <li>- excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 €</li> </ul> <p>- emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 €</li> <li>- vente d'un ensemble immobilier rue Louis Blanc et rue Marc Seguin selon l'acte de vente du 08 décembre 2008 et la délibération du 20 juillet 2005 d'un montant de 60 000.00 €</li> <li>- vente d'un appartement au forum selon l'acte de vente du 19 décembre 2008 et la délibération du 13 novembre 2008 d'un montant de 110 000.00 €</li> <li>- legs selon l'acte notarié du 9 juillet 2008 et la délibération du 23 octobre 2007 de 15 000 €</li> <li>- vente d'une propriété rue Parmentier selon l'acte de vente du 31 octobre 2008 et la délibération du 04 juillet 2007 d'un montant de 386 135.37 €</li> <li>- vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à M. Barri par acte notarié du 5 mars 2010 et la délibération du 26 octobre 2009 d'un montant de 52 351.60 €</li> <li>- vente d'un terrain lieu-dit les Vauches à Mme Billotet et M. Poncet par acte notarié du 10 mars 2011 et de la délibération du 28 février 2011 pour un montant de 45 050.00 € soit un montant total de 2 811 366.17 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 811 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 27 avril 2011 au taux de 0.72 %</li> </ul>

Pour conclure ce Conseil municipal, Monsieur le Maire au nom de l'ensemble de l'assemblée délibérante rend un hommage appuyé à Andrée MERCIER pour son investissement au sein de son équipe et pour ses qualités humaines qu'elle a mis au service des autres pendant tant d'années. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la volonté de Madame MERCIER de partir s'installer avec son conjoint en Bretagne où il espère bien lui rendre visite. Pour joindre le geste à la parole, il offre à Andrée MERCIER un bouquet de fleurs.

Madame MERCIER remercie Monsieur le Maire et le Conseil municipal pour cette délicate attention et précise qu'elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec cette majorité municipale même si elle espère que son départ remettra en cause le mode de fonctionnement du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 3 mai 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Maryline ROCHE

LE MAIRE  
Jean-Pierre TAITE